

Solidaire Unitaire Démocratique - CPPAP : 0616S07934

0,76 euros - n°119 3ème trimestre 2016

Trimestriel Directeur de publication: Guillaume Ceugniet
déposé le 30/09/2016

SUD Éducation 31

52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse

tel : 05 62 14 66 74

mél: sudeduc31@sudeducation.org

site: <http://sudeducation31.org>

« La rentrée s'est bien passée ! »

C'est ce que déclarent chaque année nos différents ministres qui se succèdent, chacun-e apportant son lot de réformes qui n'ont, selon leurs dires, pas d'autres objectifs que de « moderniser » notre système éducatif, de le rendre plus « performant » et d'encourager « l'innovation » dans un monde « en pleine mutation »... Ça pourrait (peut-être) nous faire rêver... Mais un rapide tour d'horizon de ce qui se passe depuis le 1er septembre, ne serait-ce que dans les écoles, collèges, lycées et facs de Haute-Garonne aura vite fait de nous ramener dans « le monde réel » ! Et là, on est

bien obligé de constater que nos dirigeant-es sont de fieffé-es menteur-ses !!

Dans le 1er degré : Plusieurs classes n'ont pas eu d'enseignant-e le jour de la rentrée ! Parce qu'il en manque ! Le « solde » des titulaires remplaçant-es (ZIL) est négatif pour la première fois dès la rentrée (- 20). Rappelons que l'année dernière, nous avons commencé l'année à +40 et qu'un mouvement de grève avait débuté en février 2016 avec pour mot d'ordre « un enseignant-e absent-e = une enseignant-e remplaçant-e ». Qu'en sera-t-il cette année... ? Une belle occasion pour nos dirigeant-es zélé-es d'introduire le recours à des personnels contractuels comme « variable d'ajustement » et donc d'instaurer la précarité comme un fonctionnement normal dans le 1er degré qui en était (plus ou moins) préservé jusqu'à maintenant. Le Mercredi 7 septembre, un rassemblement a eu lieu devant le rectorat. 25 personnes qui ont passé le concours l'an dernier et qui



sont sur liste complémentaire ont pris l'initiative de lancer une pétition pour que l'administration fasse appel à eux-elles pour pourvoir les postes vacants plutôt qu'à des personnels précaires et non formés. Ajoutons que dans les REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire), il manque des maîtres surnuméraires. Le tableau idyllique s'est déjà pas mal assombri... Et on constate avec amertume le grand écart entre belles déclarations médiatiques et mépris des élèves et des personnels sur le terrain...

Dans le 2nd degré : La réforme du collège, vendue par tous les Inspecteurs l'an dernier à grand renfort de journées de présentation, de formations obligatoires et de power point indigestes arrive dans les établissements. Mais les textes d'applications pour sa mise en œuvre font défaut ! Les enseignants n'ont, par exemple, aucune information sur les épreuves du brevet. Les classes sont toujours surchargées. Des 6ème SEGPA sont supprimées et les élèves qui auraient dû y être pris en charge sont répartis dans les autres classes de 6ème. Il s'agit donc d'inclusion forcée dans des classes où les enseignant-es ne sont pas formé-es pour accueillir ces élèves. Quant aux enseignants spécialisés qui enseignaient en SEGPA, on leur impose de se déplacer dans ces différentes classes pour suivre et aider leurs élèves. Ou comment créer des situations tendues, de la souffrance au travail et le sacrifice d'enfants qui ne sont de toute façon pas appelés à faire partie de l'élite...

Sommaire

P. 2 : Edito (suite)

P. 3 : Ecole à vendre

P. 5 : Non titulaires

P. 6 : bilan CAPA

P. 8 : J'adhère !!

... Mais « tout va très bien » nous dit madame la Ministre : les élèves vont recevoir des tablettes !!! Trop bien... C'est vrai qu'il faut bien honorer l'accord signé en novembre 2015 entre Microsoft et le ministère de l'Éducation Nationale, n'est-ce pas ? Les 2 co-signataires avaient un tel sourire ce jour-là (carnassier pour l'un, béat pour l'autre) sur les photos officielles !

Dans le quartier du Mirail, le collègue Raymond Badiou (ex-Reynerie) est, de source officieuse pour l'instant, de nouveau dans le viseur de certains promoteurs immobiliers. Menacé de fermeture il y a quelques années sous prétexte de baisse d'effectifs (suite à « l'assouplissement de la carte scolaire »), c'est grâce à la mobilisation des parents d'élèves, des personnels du collège et des habitants du quartier que ce projet avait été contré et mis au placard. Ce collège, intégré depuis de longues années dans ce quartier populaire, a vu passer des générations d'élèves. Anciens élèves qui repassent régulièrement saluer leurs profs et qui témoignent régulièrement de ce que cette équipe éducative leur a apporté. Voilà donc qu'en cette fabuleuse rentrée, le bruit court à nouveau de sa destruction à venir... Quid des élèves qui y sont inscrits ? Ils seront répartis, comme de simples pions, sur d'autres collèges. Quid des équipes qui y travaillent au quotidien ? Elles seront mutées comme des pions elles aussi ! Et la surface ainsi récupérée ? Elle fera sans doute le bonheur de promoteurs immobiliers sans scrupules, avec la complicité de notre hiérarchie et des élus de tous bords.

Dans les lycées, alors qu'on nous annonce une énième réforme, les classes à 36, 37, voire 38 élèves sont « monnaie » courante. L'autonomie des établissements, en place depuis la précédente réforme, a pour conséquence la mise en concurrence de tous contre tous : des lycées entre eux, des équipes au sein des bahuts et des personnels d'une même équipe. Les injonctions contradictoires placent les enseignant-es face à des situations ubuesques : ils doivent en même temps forger l'esprit critique de leurs élèves, les mettre en situation de débat (dans un cadre d'enseignement « moral et civique » quand même!) mais ils sont sommés en même temps de respecter un « devoir de réserve » et faire preuve de neutralité ! Ou comment transformer les profs en schizophrènes patentés... Depuis la rentrée, certains lycées de la région parisienne se sont mis en grève pour exiger des baisses d'effectifs par classe et des conditions d'enseignement respectueuses des élèves et des personnels. Ils ont obtenu gain de cause, prouvant encore une fois que seule la lutte paye ! Il serait bien que cette expérience de luttes collectives et victorieuses donne des idées à d'autres... Une proposition de rencontre entre équipes de différents lycées toulousains a été faite pour discuter de la question des effectifs et voir quelles actions pourraient être menées collectivement.

Partout, **les AED** (Assistants d'Éducation) en contrats précaires, voient leurs missions se compliquer, sur fond d'état d'urgence. Contrôles des cartes jeunes aux entrées des lycées, surveillance accrue exigée de la part de chefs d'établissements de plus en plus exigeants,

autoritaires et aux ordres de leur hiérarchie rectorale et ministérielle.

Dans les universités, cette rentrée est particulièrement compliquée et catastrophique. Là encore, « l'autonomie » est le maître mot pour comprendre les enjeux et les difficultés des universités. Les amphithéâtres sont pleins à craquer (+ 2,4 % de nouveaux inscrits en 1ère année d'études supérieures)... mais il manque des profs, des cours se font « en autonomie » (!), des secrétariats sont supposés fonctionner... sans secrétaire. Le ministère peut clamer que le pourcentage de bacheliers augmente. Que répondra-t-il à tous ces jeunes qui, exclus des écoles et des formations sélectives et donc contingentées, se verront aussi refuser l'accès à la fac faute de places en nombre suffisant ? Et qui pourra nier que les premiers de ces exclus seront les enfants des classes populaires... à part nos dirigeants aveugles et sourds face à tout ce gâchis ?!

A l'Université Jean Jaurès, les deux prochaines années sont annoncées sans recrutement, soit 200 postes en moins, les personnels techniques et administratifs étant les premiers impactés. Le département de psychologie est en grève à l'heure où nous écrivons ce bilan de la rentrée.

L'Université Paul Sabatier ne va pas mieux ! Elle est sous tutelle budgétaire et connaît les mêmes difficultés. Un « plan de redressement » a été annoncé par la présidence. L'intersyndicale des personnels dénonce ce plan social (car c'en est un, avec de nombreuses suppressions de postes à la clé) et exige la création de postes à la hauteur des besoins pour assurer un service public de qualité et transformer les emplois précaires en postes pérennes. Une grève reconductible est annoncée à compter du lundi 26 septembre prochain avec assemblée générale des grévistes.

Ces difficultés de fonctionnement dans les facs, dans les lycées, dans les collèges et dans les écoles sont dues à un manque de moyens criant et à une pénurie orchestrée par les différents gouvernements qui se sont succédés ces 20 dernières années. Elles ont pour conséquence le manque de personnels à tous les étages, l'augmentation du nombre d'élèves par classe, l'apparition progressive de procédures de sélection pour réduire le nombre d'étudiants (tirage au sort, dossiers de sélection à présenter...), la mise en concurrence des établissements, le recours massif aux emplois précaires... et la gestion de la pénurie par les travailleur-ses de l'éducation eux-elles-mêmes sur le terrain. **Nous tenons les murs d'une maison qui s'écroule !**

Libéralisme et capitalisme sont les gangrènes de nos écoles et bahuts, comme de toute la société. Il n'y a que par la résistance au quotidien, les actions collectives, la solidarité et la grève que nous reprendrons ce qui est à nous pour en faire ce que nous aurons décidé ensemble !

A chaque rentrée on y a droit. Le foisonnement médiatique des articles traitant de l'école et de l'éducation. 2016 ne fait pas exception. Et cette année, surprise, la jungle des marronniers a un eu petit goût de libéralisme.



Le marronnier libéral pour la rentrée

Psalmodiant les ritournelles sur les difficultés de l'école et ses échecs, le discours médiatique fut, cette année, beaucoup orienté sur la question « d'enseigner et d'apprendre autrement ». Jolie perspective à vrai dire, assez large pour être à peu près recevable par n'importe quel cerveau conscient de l'état catastrophique de l'éducation mais dont on comprend vite qu'elle recouvre des velléités bien moins avouables. Rares en effet furent les brillantes analyses où l'on ne se lamentaient pas des piètres performances du système scolaire français dans le classement PISA de l'OCDE, insistance tout particulièrement mise sur le scandale que tout le monde feint de découvrir : l'école française serait la championne des inégalités et de la reproduction sociale ! Provenant en général de personnes qui ont été les grandes bénéficiaires de cette entreprise de tri social, ce cri d'effroi ne manque pas d'une certaine saveur. D'ailleurs, curieusement, la cause est vite entendue. En effet, rapidement, est jugé coupable « l'immobilisme » d'une institution (entendez « enseignants ») crispée sur ses privilèges et ses avantages, fautive de refuser toute évolution, craintive qu'elle serait à l'idée d'accompagner la glorieuse marche en avant du monde. C'est en général à ce stade dramatisé du récit médiatique sur la grise école quasi soviétique et son arrière plan de goulag, que nous atteignons en général des sommets dans l'art de la démonstration intellectuelle. Aussi, s'il n'est pas possible de réformer de l'intérieur le mammoth, c'est de l'extérieur que viendra le salut.

Que cette même institution soit à bout de force pour de toutes autres raisons ne vient guère à l'esprit de ceux dont la profession consiste à annoncer les mêmes sornettes depuis plus de 30 ans. L'école est comprimée par l'austérité budgétaire, saccagée par des réformes absurdes et perverses, harcelée par un stupide management bureaucratique et libéral, méprisée depuis des années par la sphère politique et médiatique, étouffée par une demande sociale de réussite, de « citoyenneté », d'ordre et de règlement de la question du chômage. Mais, par les temps qui courent, il est vrai qu'il ne fait pas bon

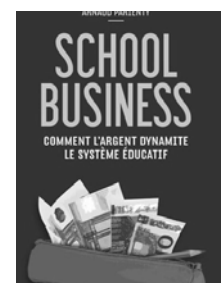
soutenir des propos qui pourraient vous associer à ces gens qui bloquent la France, refusent le progrès, n'aiment pas la police et cassent les vitres des hôpitaux pour enfants.

Il y a là, en vérité, une vieille tactique néolibérale, usée jusqu'à la corde mais qui a fait ses preuves et dont nous voyons une nouvelle étape. Après avoir affamé la bête, il est de bon temps de tancer son inefficacité et son inadaptation. Résignons-nous à l'achever pour la remplacer par quelque chose de nouveau ! Et si possible, qui rapporte de l'argent.

Le juteux marché de l'éducation

C'est ainsi qu'en l'espace de quelques semaines nous avons vu fleurir reportages, enquêtes et informations sur toute une série de phénomènes et d'événements d'apparences éloignés les uns des autres mais qui, à bien y réfléchir, vont à peu près tous dans le même sens. Ainsi, un article complaisant du *Parisien magazine* daté du 1er septembre nous fait une synthèse sur le sujet¹. D'abord, par la promotion des écoles privées hors contrat, dont un certain nombre d'entre elles sont financées par des organismes patronaux se targuant de philanthropie et de participation généreuse à l'égalité des chances, en particulier en « banlieue » ces « territoires de missions où règnent l'illettrisme et le décrochage scolaire ». On parle beaucoup notamment du réseau « Espérance banlieue » dont le succès, nous dit-on, est grandissant. Comme ses frais d'inscription onéreux mais dont on rappelle qu'ils ne sont rien à côté des contributions de grandes entreprises qui en profitent pour y faire leur promotion et diffuser leurs valeurs.

De natures diverses, ces écoles hors-contrat érigent la « liberté » de choix en étendard. Rengaine déjà souvent entendue au sujet du privé sous-contrat confessionnel, il s'agit surtout de flatter le parent



¹ <http://www.leparisien.fr/magazine/grand-angle/le-parisien-magazine-l-education-nationale-on-peut-faire-sans-31-08-2016-6083411.php>

d'élève-consommateur et d'encourager les comportements de fuite vers des niches éducatives. Trait caractéristique d'une époque où, quel que soit le milieu, l'affirmation des identités sociales et culturelles passe principalement par les modes de consommation qui y sont associés. Le marché, c'est connu, sait répondre à la demande. Aussi trouvera-t-on un panel très large de solutions pour les parents désireux de fuir le cadre si coercitif et normatif du service public d'éducation : écoles religieuses, école à la discipline militaire avec Marseillaise et salut au drapeau...Élitistes ou plus ouverts, on en trouvera même qui professeront des méthodes pédagogiques alternatives (Steiner, Montessori...) à destination d'un public éclairé et progressiste, soucieux de l'émancipation de sa progéniture.

A ce titre le battage orchestrée autour de la personne de Céline Alvarez, cette enseignante ayant réalisé une expérience basée sur la pédagogie Montessori dans une école de Gennevilliers est particulièrement révélateur et moins désintéressé que l'affichage ne le prétend. Des vidéos qui font le tour des réseaux sociaux, des invitations dans les grands médias nationaux, des effets d'annonce publicitaires et des simplifications abusives...tout cela relève d'un plan com' bien élaboré. Aussi – et sans préjuger du fond scientifique de son expérience – est-il bon de rappeler que la nouvelle égérie de la pédagogie alternative fut financée par une association liée à l'Institut Montaigne, *think tank* libéral bien connu dont une des tâches a consisté depuis des années à ... demander la réduction des dépenses publiques qui, pourtant, pèsent lourdement dans les difficultés de l'éducation, notamment dans les quartiers populaires. Que notre héroïne se présente comme brimée par une institution incapable de reconnaître ses talents et d'ouvrir pourrait faire sourire si cela n'ajoutait pas une pierre au mur du discrédit qui enserre le service public d'éducation, toujours coupable d'avoir un train de retard et de brimer les enseignants « innovants »¹. En dissociant la question des pédagogies alternatives de la mission de service public un coin de plus est enfoncé. Le service public pourra toujours vivoter en accueillant celles et ceux qui n'ont pas les ressources pour aller voir ailleurs si on y enseigne mieux.

Le tableau pourra paraître exagérément

1 Sur le sujet, une synthèse honnête : <http://blog.francetvinfo.fr/l-institut-humeurs/2016/09/11/pourquoi-celine-alvarez-divise-t-elle-autant-les-profs.html>

alarmiste à certains, mais la tendance est réelle, et il est significatif que des grands groupes industriels développent leurs investissements vers un secteur qui représente des sommes d'argent considérables. Créer des marchés à l'intérieur du monde éducatif, suppose de créer des besoins et de stimuler les rapports consumériste à une éducation jugée sur les critères de son utilité sociale ou économique. Dans cette bataille, le service public, à l'instar de ce qui a pu se passer pour les entreprises publiques comme la SNCF ou La Poste, a tout à perdre, surtout s'il colle à ces logiques.

Et l'institution scia la branche...

Pourtant c'est bien la direction que prend l'institution depuis quelques années. Le plan pour « L'école du numérique », s'inscrit dans cette logique de fond. En plus d'être une excellente aubaine pour les entreprises du numérique et de la technologie informatique qui y trouvent des marchés captifs très juteux, il s'agit bien de saper les cadres des métiers par des pratiques dites nouvelles et innovantes mais toujours plus dépendantes et captives d'outils technologiques. Sous prétexte de « facilité » et de « modernité », ils contribuent à rendre quantifiable et monétisable un cadre professionnel dont la pertinence même pourrait être remise en cause. Car, finalement, avec les pauvres moyens dont elle disposera, qui peut prétendre que l'EN, pourra concurrencer les sites d'e-éducation qui se développent déjà à vitesse grand V ? Quel intérêt d'être scolarisé quand tout peut venir en ligne, le cours, comme l'évaluation ou le diplôme ?



Autre actualité révélatrice : soulevée par *l'Humanité* cet été², la mise en route de l'association *Teach for France* a de quoi faire froid dans le dos. Succursale française d'un organisme international déjà bien implanté aux États-Unis, en Grande Bretagne ou même en Belgique, son apparition doit nous inquiéter. Son objectif est clairement annoncé. En proposant de former, selon ses propres méthodes, des remplaçants contractuels disponibles pour les rectorats, il s'agit ni plus ni moins que de libéraliser, à moyen terme, la formation des enseignants. Une trentaine de profs, recrutés dans des grandes écoles, ont ainsi été « coachés » durant l'été et affectés

2 <http://www.humanite.fr/la-formation-des-enseignants-confiee-en-douce-au-privé-613355> ainsi que <http://www.humanite.fr/teach-france-un-danger-pour-lecole-publique-613350>

comme contractuels – sans aucun compte à rendre aux corps d'inspection – dans des établissements REP+ de l'académie de Créteil. Profitant de la pénurie d'enseignants, l'organisme, à la tête duquel on retrouve des personnes issues du monde de l'entreprise et du patronat, vise à se tailler une place, rentrer dans la machine, créer un marché de la formation des enseignants, casser le monopole d'État et ce faisant briser le métier tel qu'il s'élabore. Destinée d'abord à fournir une « expérience » à des étudiants de grandes écoles, le principe est lourd de danger. Si l'expérience se généralise on pourrait bientôt avoir dans les établissements publics des enseignants relevant de systèmes complètement différents. Le recours aux contrats précaires le permettait déjà, il s'agirait d'en systématiser l'usage. Il s'agit également – et c'est le but affiché par l'organisme – de modifier en profondeur les mentalités, les structures de formation et la « culture » des enseignants.

C'est un programme à part entière. Le patronat lorgne depuis longtemps sur le contenu des programmes éducatifs. Comment comprendre autrement les formations dispensées par le Medef auxquelles on encourage les enseignants à se rendre avec insistance en ce mois de septembre ?

L'éducation : marché ou projet de société ?

Il n'est pas étonnant que l'éducation tienne une place centrale dans les discours de campagne des candidats à la présidentielle. Entre fantasmes technophiles et programmes régressifs mythifiant un âge d'or du roman national et d'une école de l'ordre, il devient compliqué d'imaginer d'autres possibles. Si l'école et l'éducation ont toujours été des enjeux cruciaux pour la société, il n'est pas innocent, à l'heure de la crise sociale et politique que nous vivons, qu'elle soit l'objet de tant de projections, de convoitises et d'appétits.

Ouvrir des parts du marché, des brèches dans un cadre éducatif déjà bien entamé (que l'on songe à l'enseignement supérieur) est un des grands enjeux du capitalisme qui ne survit qu'en ouvrant toujours plus de « marchés ». S'appropriier les outils de travail, le contrôle des formes du savoir, les ressources des familles ainsi que l'argent public, capitaliser sur la formation, spéculer sur les structures éducatives...autant de promesses d'un marché potentiellement gigantesque qui se chiffrent à plusieurs centaines de milliards de dollars à l'échelle du monde.

5



La question du projet de société qu'un système scolaire démocratique et émancipateur doit porter, est bien loin. D'ailleurs, sur-vendre, comme le fait un discours médiatique et politique, une éducation « à l'ancienne » est aussi une façon de masquer l'absence de vision émancipatrice. Que la plupart des recettes annoncées comme des nouveautés soient éculées ne semble pas déranger ceux qui les portent. Tout comme leur échec patent, leur inefficacité notoire, leur capacité à accroître des inégalités et à détériorer la qualité de l'éducation ¹. Pourtant, c'est bien l'avenir à moyen terme qu'on nous promet. En avoir conscience est déjà une première étape.

Droits des non-titulaires : lutter et agir syndicalement

Ainsi était intitulé le stage organisé par la commission précarité de SUD éducation, les 9 et 10 mai 2016.

La première matinée s'est déroulée autour de trois plénières sur l'historique de la précarité dans l'Éducation Nationale, avec un point particulier sur les femmes, et sur les luttes des précaires, notamment celle des « maîtres-aux ». Ensuite, les stagiaires ont pu assister à quatre ateliers sur les sept

proposés afin d'échanger sur des outils et situations concrètes : lecture de contrat, rémunération ; congés, arrêts-maladie, autorisations d'absence ; accompagnement, hiérarchie et procédures disciplinaires ; mobilité, affectations et rémunération des enseignant-e-s non-titulaires ; annualisation,

¹ http://www.liberation.fr/planete/2016/09/16/la-suede-en-business-classes_1499671

modulation kit de survie pour les syndicats ; fin de contrat, indemnisation chômage ; organiser une RIS avec des précaires de L'Éducation nationale. Un livret devrait être mis à jour afin que ces informations circulent.



Le
1er

soir, rendez-vous était donné à la place de la République où se tenait Nuit Debout, où nous avons écouté le témoignage de postiers de SUD PTT 92, qui ont mené une lutte victorieuse avec des précaires grâce à la solidarité de tous et toutes et en allant chercher des soutiens dans d'autres secteurs professionnels.

Lors de la dernière après-midi, nous nous sommes retrouvés en plénière avec 2 témoignages sur la construction de luttes précaires. Quelques point du 1^{er} témoignage, émanant du collectif AVS Paris : pour prendre des contacts, de nombreuses tournées ont été faites, ainsi que des appels téléphoniques aux écoles sur les temps de pause, en demandant à parler aux AVS. Une caisse de grève a été mise en place. Des AG se sont tenues : celles du soir regroupaient davantage de personnes que celles du mercredi après-midi car les AVS peuvent avoir 2 emplois ou s'occupent de leurs enfants le mercredi.

Le second témoignage a porté sur la création de Solidaires précaires en Isère. L'idée de monter une union syndicale de précaires est née d'une réflexion : comment s'investir à long terme syndicalement lorsqu'on enchaîne des CDD, parfois dans des secteurs différents, entrecoupés de périodes de chômage ? L'existence d'un Solidaires précaires permet d'ouvrir des champs de syndicalisation, là où Solidaires n'est pas présent, c'est du syndicalisme inter-pro, et un encouragement à la syndicalisation. En effet, peu de salarié-e-s sont syndiqué-e-s, mais c'est encore moins chez les précaires : 2,3 %.

Solidaires précaires 38 est une union syndicale, intersectorielle, à laquelle adhèrent différents syndicats, qui peuvent fournir des moyens humains et matériels, ainsi que Solidaires.

Une double affiliation est possible au syndicat du secteur dans lequel on travaille et à Solidaires précaires, ce qui permet de militer là où se sent le plus investi-e, où la mobilisation est plus forte à un moment donné. Les dossiers amenés à la permanence et concernant un secteur professionnel sont remis au syndicat concerné. Il ne s'agit pas de marcher sur les plates-bandes des uns et des autres mais de se coordonner.

Cette union permet de regrouper les luttes de précaires, la lutte contre la précarité devant devenir prioritaire. Sont considéré-e-s comme précaires tous ceux et toutes celles qui n'ont pas un CDI ou qui ont un temps partiel non choisi. Solidaires précaires 38 intervient dans les CAF, Pôle Emploi et dans les entreprises sans syndicats et où la précarité est nombreuse par des tracts et collages.

Une fois par mois, a lieu une réunion juridique sur des thèmes divers : ubérisation, droits sociaux..., ainsi que des apéros thématiques.

La rotation des mandats est très rapide du fait de la précarité, (3 mois), sauf pour la trésorerie.

Enfin, la création de Solidaires précaires en Isère a permis de dynamiser Solidaires 38.

La création d'un Solidaires précaire semble être un outil pertinent pour la lutte des précaires et contre la précarité. C'est pourquoi, lors de notre AG de juin, nous avons décidé d'en faire la proposition lors de l'AG de rentrée de Solidaires 31.



Deux ans de présence de SUD Éducation 31 en CAPA des certifiés : un bilan.

Présents en CAPA depuis deux ans, nous avons pensé qu'il était temps de préciser nos positions sur le rôle que SUD Éducation peut y tenir et sur le système du paritarisme dans son ensemble.

A quoi servent les CAPA ?

La Commission Académique Paritaire est, pour le second degré, l'instance consultative pour les questions de carrières et de mouvement à l'échelle de

l'académie. Elle est le pendant de la CAPD pour le premier degré et de la CAPN au niveau national. Cette instance, composée pour moitié d'élus des personnels (classés et divisés par catégorie : certifiés, agrégés, etc.) et pour moitié de représentants de l'administration

(personnels du rectorat, IPR, chefs d'établissements), doit être consultée sur les questions de mouvement, de promotion et de sanctions. Notons d'ores et déjà que « consulter » ne signifie pas nécessairement écouter...

Une concurrence syndicale sur les « services ».

La plupart du temps, les « gros » syndicats se félicitent de leur capacité à peser sur les décisions prises en CAPA. Dans les faits, le syndicat majoritaire et ceux qui rêvent de le remplacer veulent donner cette illusion car cela constitue leur seul argument pour inciter les collègues à se syndiquer chez eux, quitte à s'arranger avec la réalité : consultative, la CAPA ne prend pas de décisions, elle rend seulement des avis que l'administration (c'est-à-dire la rectrice en l'occurrence) peut suivre... ou pas.

On sait que certains collègues entrant dans nos métiers sont attirés par le discours de représentants syndicaux leur faisant miroiter l'appui de leur syndicat lors des mutations, en particulier lors des rentrées des ESPE. En fait, les élus des gros syndicats étudient tous les dossiers et relèvent les éventuelles erreurs qu'ils remarquent ou qui leur sont signalées, mais se syndiquer ou pas n'y change rien, et surtout, ne donne droit à aucun privilège.

Le mirage de la cogestion.

Le point le plus important à affirmer est qu'il n'y a pas de véritable cogestion. La CAPA n'étant que consultative, la plupart des élus se contentent en fait de jouer les supplétifs d'une administration qui a bien compris que son intérêt était de déléguer une partie du travail de vérification des barèmes et situations des personnels. Cela lui permet en effet de donner une impression d'écoute et de travail collectif, qui, chez certains de nos collègues élus, se transforme en fausse impression de maîtrise et de pouvoir. La technicité entourant le travail en CAPA et la complexité du jargon entraîne en effet une spécialisation des élus et des suppléants des gros syndicats dans tel ou tel domaine (hors-classe, notation administrative, etc.). Cette spécialisation implique fatalement une longévité de ces élus : pour la plupart, ils sont là depuis deux ou trois mandats et se connaissent tous. L'ambiance avec les représentants de l'administration, en particulier de la DPE, est pour le moins cordiale : on est dans l'entre-soi.

Fraîchement élu en 2014, souvent spectateurs plus qu'acteurs, nous avons constaté à quel point nos collègues représentants des personnels, dont nombre sont là depuis des années, se retrouvent happés par la coopération avec les fonctionnaires du rectorat. Cela les enferme dans une bulle dont ils ne se rendent absolument plus compte, convaincu qu'ils sont d'avoir un poids réel sur des décisions prises. C'est pourtant le contraire qui se produit.

Une évolution vers la marginalisation.

De notre point de vue, les instances paritaires sont de plus en plus négligées par la hiérarchie. Lors des CAPA de mutations, les élus et la DPE gèrent les affaires courantes. Cependant, la multiplication des postes spécifiques désignés en haut lieu réduit déjà le champ d'intervention paritaire.

En revanche, lors des CAPA plus sensibles comme les révisions de notes ou les commissions disciplinaires, nous avons constaté que l'administration prenait nettement plus de libertés avec ses propres règles et de manière croissante : des convocations tardives, des dossiers vides, des conclusions basées sur des documents jamais présentés aux représentants des personnels, des chefs d'établissement qui soutiennent et justifient les prises de décisions illégales de leurs collègues... Et une rectrice fantomatique qui délègue à ses représentants la sale besogne de trancher dans le vif quand le jeu des discussions et des interventions outragées dure trop longtemps.

Pourquoi faut-il que SUD Éducation y soit représenté malgré tout ?

Si cette instance ne nous apporte rien ou presque, y participer est pourtant une nécessité pour les syndicats de l'académie. En effet, ce sont les résultats aux élections qui déterminent notre nombre d'élus en CAPN, CAPA, CAPD, etc. et donc une part de notre représentativité aux yeux de l'administration dans le cas de la défense des cas individuels. Il est donc nécessaire que les syndicats SUD Éducation de l'académie aient des élus. Cela implique que nous devons tous voter et inciter à voter pour SUD lors des élections professionnelles. Cette démarche a été la nôtre en 2014, mais il faut déjà penser à l'échéance à venir.

Une fois présents en CAPA, que faire ?

Les élus SUD Éducation des instances paritaires ont, malgré toutes les réserves qu'on a pu émettre, un rôle non négligeable à jouer. Le tout premier, c'est celui de la communication : par nos interventions et nos déclarations écrites, nous portons dans les lieux mêmes de la hiérarchie une parole différente que les représentants de l'administration préféreraient ignorer totalement, et nous pouvons peser : il n'est pas rare que les autres élus acquiescent à nos déclarations et reprennent nos propos ou nos arguments. Ensuite, nous nous devons de rendre service à nos syndiqués en les conseillant et en suivant leurs dossiers lorsqu'ils nous le demandent. Pour autant, il est clair que nous ne nous transformerons pas en gestionnaires du paritarisme : nous n'en n'avons ni l'envie, ni les moyens. **C'est aussi ce qui fait notre différence : notre syndicalisme est ailleurs...**



SUD Education 31-65
c/o SUD PTT 31
52 rue Jacques Babinet
BP 22 351
31053 Toulouse CEDEX 1
Tel/Fax : 05 62 14 66 74
Mél : sudeduc31@sudeducation.org

Bulletin d'adhésion/ré-adhésion
Année 2016 / 2017

SUD Educ 31-65 peut aussi syndiquer les personnels isolés du 82

NOM :
Prénom :
Adresse personnelle :
.....
Ville :
Code postal :
Tél :
Fax :
E-mail :
pas de mail professionnel (ac-toulouse.fr ...)

Ancien-ne adhérent-e
Nouvel-le adhérent-e
Adresse professionnelle :
.....
Ville :
Code postal :
Tel :
Fax :
E-mail :

Catégorie / statut :
(institut, PE, MA, certifié-e, agrégé-e, ATOSS, ITARFF, contractuel-le...)

Échelon :

le cas échéant, **matière enseignée :**

Fonction exacte (adj, ZIL, Brigade, AIS, TZR...):
.....



Paiement des cotisations :

- 1) **Paiement en une fois** ou
- 2) **Paiement fractionné en 4 fois :**
En envoyant **tous** les chèques ensemble, en **mentionnant**:
septembre 2016; janvier 2017; mars 2017 et juin 2017.
Le chèque de septembre correspond à la déclaration de
revenus 2016 et les autres à celle de 2017.

Dans tous les cas, rédiger les chèques à l'ordre de :
SUD Education Haute-Garonne

Ne pas indiquer les centimes, inscrire des montants entiers
Merci de nous prévenir en cas de changement d'adresse.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6 €
+ de 600 €	15 €
+ de 750 €	27 €
+ de 900 €	45 €
+ de 1 000 €	54€
+ de 1 100 €	64€
+ de 1 200 €	75 €
+ de 1 300 €	87 €
+ de 1400 €	99 €
+ de 1 500 €	112 €
+ de 1600 €	127 €
+ de 1 700 €	142 €
+ de 1 800 €	158 €
+ de 1 900 €	174 €
+ de 2000 €	191 €
+ de 2 100 €	209 €
+ de 2 200 €	227€
+ de 2 300 €	246 €
+ de 2 400 €	266 €
+ de 2 500 €	287 €
+ de 2 600 €	309 €
Au delà, contactez-nous pour connaître le montant de votre cotisation.	

L'adhésion à SUD Éducation 31-65
est valable
du 01^{er} septembre /2016 au 31 août 2017